

Pour préparer ces négociations, en tenant compte de l'interdépendance croissante des questions internes et internationales de politique commerciale, le gouvernement canadien a décidé de se lancer dans un processus de prise de contact et de consultation générale visant le secteur des affaires du Canada, les provinces, d'autres groupes d'intérêt et le public. En définissant des objectifs clairs, pratiques et faisant l'objet d'un consensus général, le Canada sera bien préparé à s'engager pleinement, de façon constructive et efficace, dans le développement continu d'un système de commerce international ouvert et équitable. La position initiale de négociation du Canada sera formulée à la fin de 1999 et résultera du processus de consultation interne.

Les contributions au processus de consultations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal :

Courrier électronique :

consultations@dfait-maeci.gc.ca

Télécopieur : (613) 944-0757

Courrier postal :

Consultations sur les négociations commerciales
Direction de la planification de la politique commerciale (EAI)

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international

Édifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Une plus grande libéralisation du commerce va également dans l'intérêt des pays en voie de développement (PVD), car elle facilitera leur intégration dans le système de commerce international. Les PVD ont réalisé des progrès considérables lors de l'Uruguay Round, mais ils restent préoccupés par l'exécution par les pays développés de leurs engagements à l'égard de l'OMC. Le Canada considère que ces préoccupations devraient être prises en compte lors de la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Un soutien plus cohérent des institutions multilatérales pour aider les PVD à exécuter leurs engagements à l'égard de l'OMC et à se préparer pour les prochaines négociations.

De plus, comme le ministre Marchi l'a précisé le 9 février 1999, lors de sa déclaration devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, une plus

grande transparence des activités de l'OMC est essentielle au soutien continu par le public du système de commerce multilatéral. L'existence d'un processus transparent a une importance primordiale au moment où les membres se préparent pour la Troisième Conférence ministérielle et pour d'autres négociations. Le Canada continue de soutenir les contacts réguliers entre les organismes multilatéraux et la société civile, sachant que les intérêts du public doivent être entendus et que le public doit avoir une meilleure compréhension des enjeux et du processus de négociation.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Accord sur la technologie de l'information

L'Accord de 1997 sur la technologie de l'information (ATI) prévoyait l'élimination progressive, d'ici l'an 2000 (ou plus tard, dans le cas de certains produits et de certains pays), du tarif de la nation la plus favorisée (NPF) à l'égard d'une vaste gamme de produits de technologie de l'information (ordinateurs, logiciels, matériel de télécommunications, semi-conducteurs et instruments scientifiques). Le commerce international des produits de ce secteur est évalué à 500 milliards de dollars américains annuellement. Les exportations canadiennes de ces produits se sont chiffrées à 17 milliards de dollars canadiens en 1998.

Les 44 membres de l'ATI comprennent la plupart des principaux partenaires commerciaux du Canada, dont les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Corée, Singapour, le Taïpei chinois, Hong Kong, la Suisse, l'Australie, la Malaisie, la Thaïlande et l'Inde. Bien que la plus grande partie des pays de l'Amérique latine restent à l'extérieur de l'ATI, le Costa Rica et le Salvador en sont membres et, en 1998, le Canada a eu le plaisir de se joindre aux autres membres pour accueillir Panama dans le groupe.

En 1998, le Canada et les autres participants ont examiné les produits couverts, dans le but d'en élargir la liste. Bien qu'il se soit avéré impossible de parvenir à un consensus, ces efforts continueront en 1999.

Dans le domaine des mesures non tarifaires, les participants de l'ATI ont commencé à examiner les politiques de normes et les procédures d'évaluation de conformité des membres. Le Canada participera en 1999 à l'élargissement de ce travail au domaine des licences d'importation.